

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 27 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Monsieur Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Pierre-Yves LE GROGNEC à Henri-Philippe LAMY
Arlette BUZARE à Françoise BALLESTER
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Annaïg MESTRIC à Patrice JACQUEMINOT

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Septembre 2022
Date de l'affichage	21 Septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2022 82 **Dénomination de rues à Ty er Coat**

Rapporteur : J. Daniel

Les résidences Ty er Coat 1, 2 et 3 n'ont pas de noms de rues autre que Ty er Coat (pour Ty er Coat 1 et 2) et Résidence Ty er Coat (pour Ty er Coat 3), ce qui est compliqué notamment pour les services de secours et la distribution du courrier.

Afin de ne pas modifier la numérotation des maisons, il est proposé de renommer les 2 voies principales : rue Joséphine Baker et rue Nicole Fontaine.

Compte tenu de la configuration de ces rues, les panneaux indiqueront, à l'entrée de chacune d'entre elles, l'intitulé qui lui correspond :

- Ty er Coat – rue Joséphine Baker
- Ty er Coat – rue Joséphine Baker - n° 1 à 10
- Ty er Coat – rue Joséphine Baker - n° 11 à 15
- Ty er Coat – rue Nicole Fontaine
- Ty er Coat – rue Nicole Fontaine - n° 3 à 12

Joséphine BAKER (1906-1975)

Née en 1906 aux USA, dans l'état du Missouri alors marqué par une forte ségrégation raciale, Joséphine BAKER a su défier les divers rôles que l'époque lui donnait et se tracer un destin exceptionnel.

Dès son arrivée en France, en 1925, elle trouve les chemins de la liberté et continue d'éviter les rôles stéréotypés qui lui sont assignés. « Vedette des années folles », elle utilise sa popularité pour agir contre le racisme et s'engage dans le mouvement des droits civiques. En 1938, elle adhère à la LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme), puis se tient aux côtés de Martin Luther King lors de la marche pour les droits civiques en 1963.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle s'était engagée dans la Résistance puis dans l'armée de l'Air.

Naturalisée française en 1937, Joséphine BAKER est devenue, par ses engagements, une incarnation des lumières françaises. Pour tous les combats qu'elle a menés, elle sera la première artiste de scène et la sixième femme à entrer au Panthéon.

Nicole FONTAINE (1942-2018)

Née en janvier 1942 dans la région de Fécamp, et avocate de profession, Nicole FONTAINE est surtout connue pour sa carrière politique qu'elle a essentiellement menée au Parlement européen mais aussi à l'échelon national.

On peut ainsi relever qu'elle a siégé pendant près de 25 ans au Parlement européen, en tant que députée, mais aussi comme vice-présidente (1989-1994) et comme présidente de juillet 1999 à janvier 2002.

On se souvient notamment des 2 « visites historiques » qu'elle y a reçues :

- Celle du Commandant Massoud, venu en Europe chercher des soutiens dans sa lutte contre les talibans alors prêts à prendre le pouvoir en Afghanistan.
- Celle du Dalai-Lama, consacrée notamment à la défense de la cause du Tibet face à la Chine.

À l'échelon national, Madame FONTAINE a été ministre-déléguée à l'Industrie (2002-2004) et a porté, pendant ces années, la loi fondatrice de l'Internet français dite « Loi pour la confiance dans l'économie numérique ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 14 septembre 2022 ;

DÉCIDE de dénommer les voies de Ty er Coat telles que présentées ci-dessus.

Adopté par 24 voix pour et 9 abstentions (LAMY Henri-Philippe qui a procuration de LE GROGNEC Pierre-Yves, LOISEL Isabelle, KERDELHUE Régis, BASTIER Bernard, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, MORIO Estelle, SALVAR Jean-François).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 28 Septembre 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

